Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_14_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Alexandra ANDRE-BABUSIAUX, Laurent BAUR, Sophie CABON, Morgane CARIOU, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Sylvie FURIC, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Marc POMMIER, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Bertrand CLEQUIN a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/14

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du Conseil municipal n°2026/13 du 7 avril 2026 fixe à 16 le nombres de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après appel à candidatures, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Bulletins blancs à déduire : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont obtenu : 23 voix

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_14_26-DE

- Vice-présidente : Gaëlle KERIBIN
- Laurent BAUR
- Morgane CARIOU
- Marie-Hélène EPARVIER
- Christelle EVENOU
- Ludivine GOURLAOUEN
- Gildas PRIGENT
- Nicole TREGUIER

Sont donc élus membres du Conseil d'administration du CCAS de MELGVEN :

- Vice-présidente : Gaëlle KERIBIN
- Laurent BAUR
- Morgane CARIOU
- Marie-Hélène EPARVIER
- Christelle EVENOU
- Ludivine GOURLAOUEN
- Gildas PRIGENT
- Nicole TREGUIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)